Marie

N° 2505 — 7e Année — CINQ CENTIMES — Samedi 29 Juin 1895

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Ligne, 26 bis
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'ACTEUR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

Téléphone

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

LA HOUILLE

MM. O. Keller et Lorieux terminent ainsi le rapport fort intéressant qu'ils viennent d'adresser à M. le ministre des travaux publics : « Si ce siècle peut être appelé celui de l'or et de l'argent, pour nous, c'est le siècle de la houille. Et ces messieurs ont raison. L'emploi de la houille est la caractéristique de notre temps. Nous pourrions nous passer de matière précieuse, mais nous ne saurions nous passer de houille. Si la houille nous manquait, le grand ressort de la société moderne serait cassé net.

La consommation en devient plus importante tous les jours, et c'est à la quantité de houille qu'il emploie qu'on peut mesurer le degré de civilisation où un peuple est parvenu. Prenez les unes après les autres les nations de l'Europe : voyez les chiffres de la population ; voyez le chiffre des tonnes de houille consommées; établissez les rapports entre les deux chiffres : et vous pourrez conclure, sans crainte de vous tromper, que la nation où vous trouverez que le plus grand nombre de tonnes de houille consommées correspond au plus petit nombre de citoyens est la nation la plus riche, la plus active, la plus forte et probablement la plus intelligente de toutes.

Je n'ai pas besoin de dire que parmi les grandes consommatrices de houille, la France tient un rang élevé. Les seuls chemins de fer emploient en moyenne environ quatre millions trois cent quarante et un mille tonnes de combustibles provenant soit de nos propres mines, soit des mines étrangères. Le chauffage des trains et des gares en absorbe cent cinquante mille ; les ateliers et les machines de la voie, cent soixante-cinq mille. Le reste est la proie des locomotives.

Tout cela, il est vrai, n'a pas été tiré du sol français. Tant de houille qu'on briquettes et en coke, les chemins de fer ont acheté à l'étranger un million deux cent soixante-dix-sept mille tonnes : soit le quart à peu près de leur consommation totale. La métallurgie, de son côté, brûle cinq millions neuf cent soixante-trois tonnes de houille, dont elle tire, elle aussi, une bonne partie de Belgique, d'Angleterre et d'Allemagne. L'industrie des mines, plus modeste, n'emploie que deux millions deux cent dix mille tonnes. Et en résulte que ces trois branches de l'activité nationale : mines, métallurgie et chemins de fer consomment plus du tiers de la consommation totale du pays.

Ces chiffres paraissent élevés. Ils sont moins cependant de 1893 qu'en 1892. Il y a là une diminution inquiétante. En 1892, la métallurgie avait brûlé deux cent soixante-dix-huit mille tonnes de plus, et l'industrie des mines vingt-huit mille. Cela semble indiquer un ralentissement dans le travail ; un arrêt dans les affaires. On n'a pas depuis, que je sache, de nouveaux chiffres officiels.

Nous nous relèverons cette année probablement. Mais comme toujours nous serons tributaires de l'étranger, ce qui est malheureux en temps de paix et ce qui pourrait devenir grave en temps de guerre. Car, comment se défendre, comment combattre, comment faire vivre le pays et concentrer ses armées sans charbon ? Il nous manque annuellement environ onze mille tonnes que nous empruntons à nos voisins. Autrefois, notre principal fournisseur était la Belgique. Aujourd'hui, nous nous adressons de préférence à l'Angleterre, à cause, sans doute, de la supériorité de ses produits. Mais nous sommes devenus en même temps les clients de l'Allemagne. C'est une grande productrice de houille, l'Allemagne! Elle fournit presque toutes les usines de la frontière et ses importations ont dernièrement augmenté dans des proportions considérables.

En même temps que nous importons, nous exportons, mais relativement, combien peu ! n'en saurait être autrement. Un pays qui ne produit pas assez pour sa consommation personnelle ne saurait exporter beaucoup. Tandis que la Belgique nous envoie plus de quatre millions de tonnes de houille, nous lui en vendons à peine trois cent cinquante mille. La Suisse nous en prend deux cent neuf mille. La Russie quarante-cinq mille et l'Italie soixante-sept mille. Toute notre exportation ne représente guère que le trois pour cent de l'extraction : c'est une misère.

Si pauvres que nous soyons en houille, nos mines enrichissent cependant une quarantaine de départements. Il est vrai que, dans le nombre, sept seulement sont très favorisés et fournissent, à eux seuls, les neuf dixièmes de la production totale, chiffrée en bloc à vingt-cinq millions de tonnes environ. Le Pas-de-Calais le mieux partagé de tous, en extrayait plus de neuf millions en 1893. Le Nord atteignait, à la même époque, quatre millions sept cent mille tandis que le Gard, la Loire, Saône-et-Loire, l'Allier et l'Aveyron parvenaient à parfaire le nombre assez respectable de vingt-deux millions de tonnes. Cela paraît énorme au premier coup d'œil. Vous verrez cependant tout à l'heure que lorsqu'on compare notre production à celle des autres pays, ce n'est rien !

Nous n'avons pas beaucoup de puits très profonds : celui qui s'avance le plus loin vers le centre de la terre, ne va guère au-delà de huit cents mètres ; il est dans le Gard, aux mines de Salles-de-Cognières. A Anzin, on ne descend guère qu'à sept cents mètres. Mais les étages exploités sont loin de se trouver à une telle profondeur : ils sont à quatre cents mètres, tout au plus. Les plus enfoncés dans la terre se rencontrent à Combécrioi : on y travaille à six cents mètres sous le sol. Vous verrez que nous sommes loin des exploitations anglaises ; loin, surtout, des exploitations projetées au Cap où l'on a la prétention d'envoyer les mineurs à une demi-lieue en bas !

Nombreux sont les ouvriers et les enfants, nombreuses les femmes qu'on emploie à aller chercher, dans la nuit souterraine, le charbon, l'anthracite ou la lignite. On compte qu'à l'intérieur des mines on emploie quatre-vingt-trois à quatre-vingt-quatre mille hommes et environ six mille jeunes gens. Et à ce propos une question se pose : qu'en fera-t-on pendant la guerre? Devront-ils abandonner la mine ? Alors qui nous pourvoira de charbon ? Que deviendront les usines où l'on fabriquera des armes ; les chemins de fer qui transporteront les troupes ?

Vingt-sept mille hommes travaillent à l'extérieur et au jour avec trois mille enfants et quatre mille femmes. Ils font, dans l'année, selon qu'il y a des grèves ou qu'il n'y en a pas, de trente-six à trente-huit millions de journées de travail et le total de leurs salaires varie de cent-cinquante-deux à cent-soixante-deux millions de francs.

L'ouvrier du Nord et du Pas-de-Calais gagne annuellement, quand le travail donne et qu'il n'y a ni grève ni chômage, douze cent trente-sept francs s'il travaille au fond, et neuf cent quarante francs s'il travaille au jour. L'ouvrier de Carmaux gagne un peu plus, toujours dans les mêmes conditions : treize cent cinquante-quatre francs ; celui de Saint-Etienne va jusqu'à quatorze cent vingt et un francs. Le moins payé parmi cette foule de Commentry qui n'a que mille quarante-deux francs.

Ces braves gens, nous l'avons dit, tirent des entrailles de la terre, bon an mal an, environ vingt-cinq millions de tonnes de houille. Encore une fois, c'est peu. Le Prusse extrait de son sol, dans le même espace de temps, soixante-sept millions six cent cinquante-huit mille tonnes ; les Etats-Unis cent soixante-cinq millions trois cent mille tonnes ; l'Angleterre cent soixante-dix millions neuf cent cinquante huit mille tonnes. Que nous sommes petits garçons à côté! Quant à la production du monde entier, elle s'élève, tout compris : houille, anthracite, lignite, à cinq cent vingt millions neuf cent mille tonnes. Ce foyer gigantesque alimente l'usine de la civilisation moderne.

Mais un jour viendra — et il est relativement proche — où le feu allumé par notre génération aura tout dévoré : on aura brûlé les forêts préhistoriques ; où les formidables trésors de chaleur, de lumière et de force que la planète cache dans ses entrailles, s'épuiseront. Que deviendront-nous alors ? Que restera-t-il, pour continuer nos conquêtes, à l'activité du genre humain ? Celui-ci, près de toucher au but, verra-t-il ses espérances les plus chères s'évanouir avec la fumée de ses usines agonisantes ; avec les derniers jets de vapeur de ses locomotives épuisées ? Les continents, un instant rapprochés les uns des autres, s'éloigneront-ils comme autrefois ? Les montagnes et les mers redeviendront-elles des barrières à peu près infranchissables, les peuples perdront-ils l'habitude de communiquer entre eux et de se tendre la main ? Reviendra-t-on à l'état sauvage ou bien le génie de l'homme, avant la catastrophe inévitable, avant la banqueroute du sol, trouvera-t-il, dans les forces naturelles domptées, celle qui peut remplacer la houille ? Qui sait ? Peut-être. Certainement t il ne faut pas douter du génie de l'homme. Jamais il n'a trompé ceux qui ont eu foi en lui.

Edouard LOCKROY.

Echos et Nouvelles

Un Américain vient de découvrir le rasoir électrique. L'appareil se compose d'un mince til de platine, tendu sur un poignée et relié à une source électrique. Sous l'influence du courant, le platine rougit et coupe le cheveu.

***

Il y a juste vingt ans que le maréchal de Mac-Mahon, visitant les inondations de Toulouse, a prononcé ces mots que l'histoire a enregistrés : — Que d'eau! que d'eau!...

***

Placez une sangsue dans une bouteille contenant un demi-litre d'eau et fermée à l'aide d'une fine mousseline et la sangsue reste rouge sur elle-même, beau temps ; monte-t-elle à la surface de l'eau, temps variable : se tortille-t-elle en soubresauts convulsifs, tempête.

***

Le gouvernement de Colombie vient de consacrer 1,300,000 francs à l'érection d'un monument à Christophe Colomb, à Saint-Domingue, où reposent les cendres du célèbre navigateur.

***

La promotion de palmes académiques qui aura lieu à l'occasion du 14 juillet sera réservée aux fonctionnaires de l'instruction publique.

***

Une le tre d'un commerçant français établi à Chicago annonce que le fameux Arton est dans cette ville depuis plus de deux mois. Sa situation est très aisée.

***

Les Américains qui ne connaissent pas d'obstacles, parlent maintenant d'établir un tramway funiculaire au-dessus des chutes du Niagara.

***

La moyenne des généraux de division en activité est de 64 ans et demi. La moyenne des généraux de brigade 57 ans et demi.

***

Paris semble la ville la plus dense avec ses 90,000 maisons et ses moyennes de 29 personnes par maison. New-York possède 120,000 maisons, avec 19 individus par maison ; Londres, 620, mêmes avec 7 individus par maison.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Acteur de Roubaix-Tourcoing.

Conseil de Cabinet

Paris, 27 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin au ministère des finances, sous la présidence de M. Ribot.

Question au ministre des Travaux publics

Le ministre des travaux publics a fait connaître que M. Gautier, sénateur de l'Aude, se proposait de lui adresser une question au sujet du rachat des canaux du Midi.

M. Dupuy-Dutemps accepterait de répondre à cette question.

Les Fêtes de Saint-Quentin

M. Hanotaux a été désigné pour représenter le gouvernement aux fêtes qui auront lieu à Saint-Quentin la dimanche 7 juillet, où il posera la première pierre du monument commémoratif du siège espagnol de 1557, et présidera l'ouverture de la fête de gymnastique.

Colonies

Le Conseil a approuvé un décret préparé par les ministres des finances et des colonies et plaçant les contrôleurs financiers de l'Indo-Chine sous l'autorité du ministre des finances.

Retour de Kiel

Le ministre de la marine a communiqué au conseil une dépêche de l'amiral Ménard. La division cuirassée revenant de Kiel a été retardée par un coup de vent subi au Skager Rack.

La dépêche de l'amiral Ménard a signalé le passage de la division au cap Gris-Nez.

Les communications avec Madagascar

Le ministre de la guerre a annoncé que les communications télégraphiques avec le général Duchesne sont rétablies. En effet, il a reçu hier dans la soirée une dépêche du général Duchesne relative aux objets d'approvisionnement.

CHAMBRE

Séance du 26 juin

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Henri Brisson, président.

Les caisses d'épargne

La Chambre a opté, après urgence déclarée, le projet de loi voté par le Sénat sur les caisses d'épargne.

Les crédits du Soudan

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations de MM. Vigné d'Octon et Le Hérissé sur la politique du gouvernement dans l'Afrique occidentale et du projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux chapitres 25 et 15 du budget du ministère des colonies.

On sait que la Chambre a adopté hier les conclusions de la commission d'enquête et décidé de discuter ces affaires à la séance d'aujourd'hui.

Discours de M. Isaac

M. Isaac réédite les critiques formulées hier. Il reprend la question des concessions en Afrique. Il en est qui comportent le cours entier d'un fleuve avec ses affluents et toutes les régions qu'il arrose.

Que fait-on des droits de commercer librement ? On donne à une nation française des pouvoirs qui ne devraient appartenir qu'à l'Etat. On n'a même pas exigé les garanties voulues des concessionnaires des droits de l'homme? (Applaudissements à l'extrême gauche).

L'orateur ne votera pas les crédits.

Discours de M. Turrel

M. Turrel. — Le temps des récriminations est passé. Rien ne sert de discuter la conduit e d'un soldat héroïque. (Applaudissements).

M. Jourde. — Personne ne l'a inquiété.

M. Chautemps. — Parfaitement.

M. Turrel. — Impressionnons de l'avenir. La paix est fatiguée d'entendre parler d'espérances et de placements de père de famille. Il veut des résultats. (Très bien).

Voilà des années qu'on sacrifie nos soldats, notre argent, pour faire le jeu de commerçants dont la plupart ne sont pas français.

Quand nos colons arrivent, ils trouvent quelqu'un qui leur dit : « Haïti-là! tout est fait à Haïti ; c'est ce qui est arrivé à la Côte d'Ivoire avec la concession Verdier.

M. de Mahy. — Elle ne passe aussi ailleurs. Nous allons travailler pour d'autres Martiniquais! (Mouvement.)

M. Turrel. — Les prédécesseurs de M. Delcassé avaient refusé d'accorder la concession Verdier, et M. Delcassé lui-même l'avait d'abord refusée, c'est pour cette raison qu'il a été révoqué. Voilà que l'on donne, mais de six millions d'hectares. (Mouvement.)

Je demande l'ordre du jour pur et simple.

M. Chautemps, ministre des colonies. — Je suis étranger à la publicité qui est donnée à ces documents.

M. Turrel. — Comme rapporteur récent du budget des colonies, je crois devoir à votre loyauté j'ai pu en avoir connaissance ; j'ai cru de mon devoir de les faire connaître à la Chambre. (Très bien à l'extrême gauche).

Je ne parlerai pas de la constitution singulière de ce capital de deux millions pour une propriété de cette étendue.

M. Rouanet. — Parlez ! Lachez tout !

M. Turrel. — Cette concession a été cédée pour 650,000 francs. La concession avait été peut être sagement conçue, mais M. Verdier s'est joué du gouvernement.

M. Dubost. — La concession est nulle ; elle ne pouvait être faite par décret.

M. Turrel. — Cette question ne se pose pas.

M. Rouanet. — M. Léveillé a soutenu à la tribune que cette concession n'est nulle.

M. Turrel. — Je déplore qu'un tel capital exploité par de notre puissance à la capacité, non d'un homme, quel qu'il soit, mais d'une société, ait été donné à une société (exclamations), ait été donné à une société (exclamations), qui s'est formée secrètement (exclamations), qui s'est bonnement honorable (nouvelles exclamations sur les bancs socialistes) qui est malheureusement nouvrant, mais d'une société.

Dans cette société, je trouve une grande diversité de noms, même les noms de corsaires. (Rumeurs ironiques). Les causes en donnée à M. Verlier a tué la concession sur le coup.

Ce qu'il y a de plus fâcheux dans nos colonies, c'est de voir que la commerce y est livré à tous les étrangers, et surtout aux Anglais. (Très bien, très bien à gauche.)

Il importe d'enlever définitivement le discrédit qui a été jeté sur notre politique coloniale, et il ne faut pas que les générations qui suivront trouvent les mêmes causes qui nous ont amenés à impuissance. (Applaudissements.)

Discours de M. Vigné d'Octon

M. Vigné d'Octon. — M. Vigné a parlé du Sénégal. Comme il l'a connu, il y a douze ans, il ne connaît pas la situation actuelle.

M. Isaac a dit qu'un mois avait été arrêté contre sept des esclaves et qu'il avait déclaré être l'agent d'une maison de commerce de Saint-Louis. Ce fait est absolument faux : il n'y a plus de commerce d'esclaves au Sénégal, grâce à l'intervention de l'autorité française.

Le gouvernement a demandé des crédits, mais la Chambre ne pourra faire autrement que les voter.

M. Cochery, rapporteur. — La commission répondra.

M. Couchard. — Ce qu'a voulu la commission, c'est un droit qui doit se terminer par un ordre du jour. Il n'y aura pas de résultat effectif. Pourquoi des fonds, ne pas voter dès le présent les crédits.

Il faudra toujours à un Ministre donner payer les dépenses engagées.

Il ne faut pas qu'on puisse dire qu'on n'aurait pas soutenu le chef de l'expédition, si l'opération avait réussi. Puisqu'il faudr payer un jour ou l'autre, autant payer tout de suite.

Le Ministre étudie la situation de la Côte d'Ivoire ou Samory, qui en occupe la partie la plus riche, est plus puissant que jamais. Il a peut-être actuellement 15 à 20,000 hommes à sa disposition. Une nouvelle expédition contre lui coûtera 12 à 15 millions. Si on attend qu'on arrive à Samory on dépensera 25 millions, qu'on aurait pu épargner si on avait tout de suite donné.

Il n'a pas à la Chambre cache où le Gouvernement veut la conduire.

L'orateur aurait souhaité qu'on renvoie au Sénat le colonel Archinard. Il convient de mettre un terme à des dépenses exagérées et tous le monde est d'accord pour regretter l'abus qu'on fait des crédit supplémentaires. Il faut que ces dépenses continuent à augmenter tous les jours.

Il faut changer complètement notre système d'organisation coloniale. Le Gouvernement doit valser d'un bout à l'autre du monde ses fonctionnaires. Il déplore à tout instant les gouverneurs. Tous les ans 130,000 francs sont payés pour les voyages des fonctionnaires du Sénégal.

Il faut que les choses qui ne sont pas nécessaires pour les gouverneurs des colonies que pour les ministres. Si on continue les mêmes errements, la politique restera ce qu'elle est, impopulaire qu'elle le fut il y a quelques années. (Très bien).

Discours de M. Chautemps

Ministre des Colonies

M. Chautemps, ministre des colonies. — Il importe de ramener à leurs proportions exactes les événements qui se sont passés à la côte d'Ivoire.

Si le gouvernement a mis fin à l'expédition du colonel Monteil, c'est qu'il était manifeste que les conditions, malgré l'héroïsme du colonel et de ses hommes, l'expédition ne pouvait aboutir. Il y avait là 300 hommes tuitaut contre 10,000 bien armés et commandés à la française.

Le gouvernement n'aucuns à tous les témoignages d'estime qui sont journellement adressés au brave colonel Monteil. Ce n'est pas sa faute si, désigné pour le Haut-Oubangui, on l'a envoyé guerroyer dans la côte d'Ivoire à 4,000 kilomètres.

L'ordre de rappel ne visait en rien sa personne. Il répondait à une nécessité politique. Le gouverneur commandant des troupes qui fut appelé à remplacer le colonel Monteil n'a pas cru devoir s'engager fut possible de reprendre la marche sur Kong.

Si une action militaire devient nécessaire, le Gouvernement n'hésitera pas. Parlement. Il attendait il a fait l'unité dans l'organisation politique et militaire de l'Afrique occidentale.

Le gouvernement est, en effet, soucieux des intérêts de l'Etat et il entend respecter les règles de la comptabilité. (Applaudissements).

La tâche du ministre des colonies est ingrate, car à chaque pas, il se heurte à des intérêts divers. Je serais inférieur à cette tâche si je n'avais pas la confiance de la Chambre (Vifs applaudissements).

Le ministre, en retournant à son banc, reçoit de vives félicitations.

M. Lagnel. — On a dépensé 100 millions pour conquérir le Soudan qui n'offre aucune ressource. La meilleure politique à suivre, c'est l'abandon de cette colonie désolée. (Très bien à l'extrême gauche.)

Discours de M. Cochery

rapporteur général du budget

M. Cochery explique pourquoi la commission propose de repousser les crédits. Elle a trouvé que l'expédition : régulièrement engagés et des conflits nous avons entre l'autorité civile et militaire.

Dans l'administration coloniale, il y a une disposition d'esprit à gaspiller nos finances et les existences humaines.

La Chambre avait voté des crédits pour défendre les intérêts de la France dans le Haut-Oubangui ; sur ce crédit, on a pris 1,500,000 fr. pour la colonne de Kong et pour l'expédition de la Côte d'Ivoire.

Cette expédition ne pouvait être ordonnée sans l'assentiment du Parlement.

Les Chambres étaient réunies à ce moment. La gouvernement ne leur a pas demandé leur sanction. L'expédition a été mal conduite ; au lieu d'une marche pacifique, on a fait des batailles tous les jours, contre un ennemi nombreux. M. Binger convient que ce sont les retards dans la marche de la colonne qui ont causé un grands partis l'échec de l'expédition.

Les fautes administratives commises dans la préparation de l'expédition ont été aussi graves que les fâcheuses. Les envois de matériel ont été faits dans des conditions déplorables.

Le vote des crédits en ce moment serait la régularisation des irrégularités qui ont été commises. (Très bien à gauche).

La plupart des dépenses ont été passées; du reste, la signature de la France ne restera en souffrance.

Discours de M. Delcassé

M. Delcassé. — Sur toutes les questions coloniales, je me suis expliqué antérieurement, franchement, franchement, et je reviendrai à la tribune dès mes accès. Ces mêmes actes remontent à des administrations successives. (Très bien).

Voilà qu'à propos de crédits supplémentaires, on reprend toutes ces questions. A propos des concessions, j'attends avec une parfaite sérénité d'âme la réponse du comité de jurisconsultes que a été mis de cette question.

En ce qui concerne la colonne Monteil, j'estime qu'après six années de lutte, il était impossible de la laisser désarmer le Soudan, que tous s'accordaient à reconnaître un pays d'avenir, et qu'il fallait barrer à Samory l'avenue de Kong.

M. Goblet. — C'était un vote du gouvernement.

M. Charles Dupuy. — Persistant ! Je n'assiste aujourd'hui à la déclaration de M. Delcassé.

M. Delcassé. — La direction de la colonne a été arrêtée à Paris, à la suite d'une réunion des ministres et des chefs des colonies, à laquelle assistait M. Binger; telle est la vérité. J'accepte la responsabilité de mes actes.

Il y a toujours d'assez graves solidarités.

M. Jaurès. — L'opération se manquée, M. Dupuy ! (Bruit).

M. Delcassé. — Pour défendre une entente nouvelle, j'ai dû, en l'absence des Chambres, prendre les mesures que j'ai pu me. Elle est aujourd'hui soumise au verdict souverain de M. Chautemps a dit au Sénat que la colonie était en bon état.

Il a dit successivement qu'elle était trop forte et trop faible. Quel jour a-t-il dit la vérité ? Au moment où l'ordre de rappel est arrivé, le colonel Monteil était en droit et avec l'ennemi. Il était à deux étapes de Kong ; en 15 jours, il avait livré quatre combats et quatre victoires. Il était maître. Apparemment, M. Chautemps a interrogé le colonel Monteil depuis son retour. Qu'a-t-il répondu ? La Chambre a le droit de le savoir. Si la colonne était devenue trop faible, il fallait la renforcer, puisque l'expédition était nécessaire. En faisant cet effort, on en aurait évité un plus grand qui, un tard, s'imposera. Ce n'est pas en nommant une commission d'enquête (Applaudissements) que les colonies peut espérer faire reculer Samory.

Les socialistes interrompent fréquemment.

M. Delcassé, *impatienté*, leur dit : « Je suis heureux que mon intervention ait rendu l'extrême gauche passablement ministérielle (Rires).

M. Delcassé termine en ces termes :

J'ai cru qu'après avoir solennellement promis sa protection au pays de Kong, la France ne pouvait pas la refuser.

C'est pour cela que j'ai ordonné la formation de la colonne qui a été placée sous le commandement du colonel Monteil. C'est la une responsabilité que je n'aurais pas voulu assumer. (Vifs applaudissements au centre).

Réponse de M. Chautemps

M. Chautemps. — Au moment où j'ai donné l'ordre de rappeler la colonne, je savais que le pays de Kong était en insurrection par suite des réquisitions nécessitées par les transports. Je savais que les officiers et les sous officiers étaient épuisés d'ailleurs, le successeur du colonel Monteil, le commandant Gendaiser, aurait continué la marche. Il n'avait pas d'ordres. (Aux bancs socialistes).

M. Doumoe dit que la Commission du budget n'est trouvée en face de faits flagrants, presque accomplis, et qu'elle a voulu arrêter la dépense à y mettre un terme.

La Chambre ne peut s'associer aux irrégularités qui ont été signalées.

La discussion est close.

LES ORDRES DU JOUR

M. le Président annonce qu'il a reçu divers ordres du jour motivés de MM. Jaurès, Maurice Faure, Legrand, deux projets de résolution présentés par MM. Le Hérissé et Castelin, l'un et l'autre tendant à la nomination d'une commission d'enquête.

M. Chautemps vient déclarer qu'il n'accepte pas l'enquête, le gouvernement étant désireux, dit-il, de prouvé déjà, à donner aux commissions de la Chambre tous les éléments dont elles peuvent disposer le vote.

Quant aux crédits, il est naturel que les ayant présentés à la Chambre, il souhaite de ne pas voir ajourner le vote.

M. Le Hérissé retire la partie de son projet de résolution relative à l'enquête, mais maintient sa demande d'ajournement.

M. Castelin croit qu'il n'est pas possible de ne pas voter les crédits.

M. Cochery se rallie à la proposition d'ajournement.

Intervention de M. Ribot

M. Ribot dit qu'il se trouve en présence de deux projets l'un tendant à la nomination d'une commission d'enquête, mais maintient sa demande d'ajournement.

M. Castelin croit qu'il n'est pas possible de ne pas voter les crédits.

M. Cochery se rallie à la proposition d'ajournement.

Intervention de M. Ribot

M. Ribot dit qu'il se trouve en présence de deux projets l'un tendant à la nomination d'une commission d'enquête, mais maintient sa demande d'ajournement.

Le gouvernement demandera tout à l'heure à la Chambre d'émettre un vote politique, en se prononçant sur l'ordre du jour de M. Maurice Faure, qui est accepté.

Sur le vote des crédits, aucune question pol tique ne peut se poser : les dépenses ont été engagées par un autre cabinet, il faut les payer. Si les crédits n'étaient ajournés, le gouvernement aurait le droit de les présenter à nouveau dans quelque temps.

Ajournement des crédits

L'ajournement proposé par M. Le Hérissé est adopté par 433 voix contre 80.

Le projet Castelin, tendant à la nomin at on d'une commission d'enquête, est repoussé par 317 voix contre 203.

Ordre du jour de confiance

Les auteurs des ordres du jour déclarant les retirer.

Il ne reste plus que l'ordre du jour de M. Maurice Faure qui est ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est adopté par 322 voix contre 3, sur 325 votants.

Séance ramenée. — La séance est levée à 8 heures 15.

Physionomie de la séance

L'assistance est aussi nombreuse qu'hier pour assister à la seconde partie du débat sur le Soudan, mais elle est peut-être un peu moins élégante. Les amateurs d'éloquents parlements ire, les jolies curieuses qui meurent d'envie de voir tomber un ministère n'étaient arrachés les billets pour la séance exceptionnelle du mercredi et aujourd'hui c'est un public de second choix qui s'empile sur les banquettes rouges des tribunes. Et pourtant, dans les discussions politiques aussi bien que dans les pièces de théâtre, le dénouement est toujours plus intéressant que le prologue. Si l'audience est moins brillante qu'hier, la valeur est notamment plus élevée. Avec un peu moins d'ombre et un peu plus de cable,on pourrait se croire en plein Sahara. Cette température équatoriale semble avoir d'ailleurs engourdi les orateurs qui vont et viennent, pimpants, alertes, tandis que leurs collègues de la métropole affalés à leur banc s'éponge avec désespoir.

Le gouvernement est représenté comme hier par le président du conseil et le ministre des colonies. Les autres membres du cabinet n'ont fait qu'une courte apparition dans la salle ou même ne sont pas venus du tout.

La séance débute par un long discours de M. Isaac. Le député de la Guadeloupe parle comme hier M. Le Hérissé dont il reprend les critiques de la mission Monteil, du gouvernement de M. Grodet, de la colonne Binger, de Samory, etc.

L'orateur connaît à merveille son sujet, tout ce que l'on sait il le sait à fond, mais il ne parvient pas à se faire écouter. La Chambre, évidemment, se réserva pour les orateurs du gouvernement, pour le rapporteur de la commission du budget et pour M. Delcassé.

Lui aussi, M. T rrel, traite cette question des concessions, mais il est plus précis dans ses observations et dans ses critiques. Il se plaint, non sans raison, que dans la plupart de nos colonies le commerce ait été livré aux mains des Anglais. L'orateur, qui parle avec chaleur — jamais le mot ne fut plus en situation — est assez fréquemment applaudi.

La Chambre fait également bon accueil au député du Sénégal, M. Couchard, qui se prononce aussi contre les crédits. Il estime que l'on ne doit pas voter ces crédits supplémentaires qui ne sont que la conséquence d'une politique néfaste.

M. Vigné d'Octon se vaut M. Chautemps à la tribune.

Le ministre des colonies met en évidence les premières paroles, avec une attention soutenue. Il expose d'ailleurs avec une clarté parfaite et une simplicité de langage qui, malheureusement ne lui est pas habituelle, le programme de politique coloniale qu'il s'est fixé et dont il pourra t l'application, dit-il, sans se soucier des attaques plus ou moins loyales dirigées contre lui. Ce programme répond, n'en doutons pas, au sentiment général de la Chambre, car celle-ci ap, laudit fréquemment l'orateur ministériel. Les bravos très nourris, s'étendent depuis les bancs socialistes jusqu'à ceux de la droite. Se sentant soutenu par la grande majorité des députés, M. Chautemps s'échauffe, et tout en défendant sa politique, lance à M. Delcassé, ces projectiles destinés à ses amis adversaire que quelques coups de patins bien appliqués.

Se pérenniser presque tout entière est d'être encore le chien sous-corréliere d'Etat des colonies, et c'est lui qu'il veut soustraire quand il trace un parallèle entre la politique de raison qu'il entend appliquer avec l'appui du Parlement et celle, plus brillante peut-être, que d'autres ont faite sans se soucier du lendemain.

Le ministre, en terminant, pose énergiquement la question de confiance et dans longues salves d'applaudissements éclatent sur tous les bancs ministériel, où tous ses collègues du cabinet lui entrent la main. La défaite qu'on prédisait depuis quelques jours ne change en véritable triomphe.

Après quelques mots parfaitement inutiles de M. Siegfried, M. Georges Cochery, rapporteur général, vient exposer en quelques mots que quant à la commission du budget a eu *devoir rejeter les crédits supplémentaires demandés pour le Soudan.*

***

Le débat dure depuis déjà plus de quatre heures lorsque M. Delcassé dont l'intervention était attendue avec une vive curiosité fait son apparition à la tribune. L'audition ministre des colonies laisse de côté la question des concessions ce qui évite une déception profonde aux amateurs de tapage et arrête de suite à l'ire de Monteil. Il revendique avec énergie la responsabilité de la formation de la colonne chargée de barrer la route à Samory, responsabilité dont M. Dupuy déclare dans une interruption vouloir prendre sa part.

La Chambre écoute avec une extrême froideur la prédécesseur de M. Chautemps : son discours est haché par les interruptions incessantes des socialistes.

M. Chautemps, à qui M. Delcassé a durement reproché d'avoir rappelé la colonne Monteil, répond brièvement et sèchement aux observations de l'ancien ministre, dont l'unique désir est de répéter presque textuellement ce qu'a dit M. Cochery, la discussion est close.

***

Il ne reste plus qu'à se débrouiller au milieu de six ordres du jour et de deux projets de résolution. La tâche est assez difficile. Heureusement, une courte intervention du président du conseit remet la simplifie. Il déclare qu'il consent la question de crédits de la question politique.

L'ajournement du vote sur les crédits est proposé finalement à une énorme majorité, et l'ordre du jour présenté par M. Maurice Faure et accepté par M. Ribot, est adopté à la presque unanimité de 325 votants. Tous les adversaires du cabinet se sont abstenus.

Samedi on discutera l'interpellation sur la politique intérieure du cabinet, la réforme des boissons sera renvoyée à lundi.

SÉNAT

Séances du 27 juin

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures 15 sous la présidence de M. Combes, président.

Le Sénat adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local.

Validation de l'élection du Nord

L'élection de M. Depeux dans le Nord est validée.

Les enfants naturels

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur la recherche des enfants naturels.

M. Franck Chauveau propose la disposition additionnelle suivante :

La présente loi ne pourra modifier les droits résultant des dispositions visées au dos les lois actuellement applicables à la Tle loi.

M. Dauphin, rapporteur, combat cette proposition qui, dit-il, ne serait pas de nature à rassurer le calme de la réserve des enfants naturels, la présente loi ne s'applicable à toutes les libéralités faites sous la forme de contrat de mariage.

Cette rédaction est absolument le contraire de ce que demande M. Franck Chauveau.

L'amendement de M. Franck-Chauveau est repoussé par 178 voix contre 82.

L'ensemble de la loi est voté.

LES CANAUX DU MIDI

Question de M. Gauthier

M. Gauthier pose une question au ministre des travaux publics au sujet de la situation des canaux du Midi.

L'orateur dit que la situation l.e a fait à la Garonne et du canal du Langu doc est toute différente de celle du canal latéral.

M. Gauthier fait l'historique de ces canaux. La navigation sur les canaux est nulle par suite de la concession de 1867 qui a été prorogée par la loi de 1894. Les populations souffrent de cet état de choses.

Une loi a prononcé la liberté de la navigation sur les canaux, ceux du Midi seuls n'y sont pas assujettis. Leur tarif est trop élevé pour pouvoir la concurrence du Midi ne s'oppose pas au rachat du canal latéral.

M. Gauthier demande au ministre s'il est décidé à renoncer à la mise en ferm age du canal du Languedoc et à rétablir le canal latér l.

M. Lamy, ministre des travaux publics, objecte que le canal du Midi est une propriété particulière. Quant au rachat du canal latéral, cela ne peut être fait à l'école. Les propositions de la Compagnie du Midi datant de 1871 et demandant 1,800,000 fr non par an d'indemnité jusqu'en 1928, n'ont pas paru acceptables.

Du reste aujourd'hui, on manquerait de bras pour entretenir une voie de navigation de plus qu'en 1828, n'ont pas paru acceptables.

Du reste aujourd'hui, on manquerait de bras pour entretenir une voie de navigation de plus qu'en 1828, n'ont pas paru acceptables.

L'incident est clos.

Pour nos soldats

Le Sénat après urgence déclarée adopte à l'unanimité de 300 votants, le projet de loi abrogeant la loi qui a substitué la remonte individuel dit accession Barthéon à la marche et à la gamelle pour ce troupes.

La loi contre la prostitution

On reprend la 2e délibération sur la proposition de déposer relative à la prostitution et aux outrages aux bonnes mœurs.

Après discussion sur laquelle Bardoux retire son